



Le 23 janvier 2018,

Madame Fabienne BUCCIO
Préfète de la Région Normandie
7 Place de la Madeleine
CS 16036
76036 ROUEN Cedex

REF : JPG/SV/2018/18

OBJET : DEMANDE COMMUNALE DE RECONNAISSANCE DE L'ETAT DE CATASTROPHE NATURELLE

Madame la Préfète,

Le 22 janvier 2018, ma commune a connu une inondation sans précédent.

En effet, aux alentours de 10h, la rivière L'Aubette traversant Saint-Léger-du-Bourg-Denis a débordé. Ce débordement est venu inonder certains quartiers de la commune (de Saint-Aubin-Epinay vers Darnétal). Des bâtiments communaux, le centre commercial et un grand nombre d'habitations ont été touchés.

Pour permettre à mes administrés mais également à la commune de se faire indemniser au titre de la garantie «catastrophe naturelle», il est nécessaire que nous obtenions le classement de l'état de «catastrophe naturelle» par voie d'arrêté interministériel. Je vous prie donc de bien vouloir trouver ci-joint ma demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle (CERFA n° 13669*01).

Je vous serai obligé de bien vouloir m'informer des suites qui seront réservées à cette demande.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Madame la Préfète, l'expression de mes sentiments les meilleurs.


Jean-Pierre GARCIA
Maire



Copie : Monsieur Frédéric SANCHEZ, Président de la Métropole Rouen Normandie

Mairie de Saint-Léger du Bourg Denis - Seine Maritime
Correspondance : Mairie de Saint-Léger du Bourg Denis – BP 138 - 76163 Darnétal cédex - tél 02 35 08 40 60 –
Fax 02 35 08 14 80 - Internet : www.ville-stleger76.fr